|  |
| --- |
|  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |
| ***Lettre d'information n°366 du /05/2019*** |
|  | **Sommaire****- Retour sur les annonces du Président concernant la fonction publique : L’Unsa maintient son appel à la grève le 9 mai** - **Grève le 9 mai : lieux et heures de rassemblements / déclaration d'intention de grève****- Mouvement départemental 1er degré : nouveau report des commissions de barème.****- 2ème heure sup’ non refusable : pour le SE-Unsa c’est toujours NON****- Hors-classe des PE 2019 : un nombre de promotions plus important****- Classe exceptionnelle des PE : campagne 2019 et nouveautés****- Plan aisance aquatique : vers de réelles mesures pour l’enseignement de la natation ?****- La formation continue : enfin le changement ?****- Adhésion découverte au SE-Unsa jusqu’au 10 mai 2019** |
| **Retour sur les annonces du Président concernant la fonction publique : L’Unsa maintient son appel à la grève le 9 mai** |
| **Le Président de la République a évoqué les agents publics et les services publics à plusieurs occasions durant sa conférence de Presse.** Pour la première fois depuis son élection, Emmanuel Macron estime qu’il pourrait renoncer à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d’ici la fin du quinquennat.**L’UNSA Fonction Publique constate que son propos ne signifie en rien tout arrêt de suppression d’emploi ou toute suspension du projet de loi fonction publique.**[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2183) |
| **Grève du jeudi 9 mai : lieux et heures de rassemblement** |
| **L'Unsa comme les 8 autres fédérations de la fonction Publique appellent à un mouvement de grève le jeudi 9 mai prochain :****Ardèche : Privas : rassemblement à la préfecture à 10h30** **La manifestation se dirigera vers le conseil départemental pour un retour à 12h00 devant la préfecture. Un piquenique avec repas sorti du sac sera possible devant la préfecture. Une audience a été demandé en préfecture en fin de manifestation.****Drôme : rassemblement à 14h00, Guilherand-Granges pour une manifestation qui se terminera devant la préfecture de la Drôme.**F:\Données Professionnelles Syndicales\2018-2019\Com' 2.0\attention3.jpg**L'Unsa, en organisation responsable, rappelle que les PE sont tenus par la loi, s'ils veulent être grévistes, d'envoyer leur déclaration d'intention de grève au plus tard le lundi 6 mai à minuit. (possible par mail au moyen de son adresse professionnelle en** **prénom.nom@ac-grenoble.fr)**[**En savoir plus**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2190)[**Télécharger l'imprimé de déclaration d'intention de grève au format word**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2190)[**Télécharger l'imprimé de déclaration d'intention de grève au format pdf**](http://sections.se-unsa.org/07/IMG/pdf/pdf-declaration-greve-ardeche-3.pdf) |
| **Mouvement départemental 1er degré : nouveau report des commissions de barème** |
| **F:\Données Professionnelles Syndicales\2018-2019\Com' 2.0\attention3.jpgLes commissions de barèmes du mouvement ardéchois, initialement prévues le 29 avril, décalées au 30 avril et qui devaient finalement se tenir le lundi 6 mai dans la journée sont reportées à une date ultérieure.****Les documents préparatoires devant être transmis par le ministère, à l'administration ardéchoise, puis aux organisations syndicales, ne sont toujours pas arrivés à la DSDEN 07. Nous déplorons fortement ce qui commence à ressembler à un amateurisme dangereux du ministère, qui impacte pour tous les intéressés : les plus de 400 participants au mouvement ardéchois, comme la DIPER 07 et les organisations syndicales siégeant à la CAPD qui auront à travailler dans l'urgence et dans des conditions de plus en plus contraintes.****Une commission de barème traitant des bonifications SMS se tiendra tout de même lundi 6 mai. Le SE-Unsa vous tiendra informés à l'issue des ces travaux.****C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Image1.jpgPour toute question, contactez les militants du SE-Unsa :** **07@se-unsa.org** **04.75.35.58.83 /06.17.63.66.44** |
| **2ème heure sup’ non refusable : pour le SE-Unsa c’est toujours NON** |
| **Le décret sur la deuxième heure supplémentaire non refusable est paru le 13 avril au journal officiel.** **Pour le SE-Unsa, c’est toujours NON !** La pétition lancée par le SE-Unsa en septembre 2018 a recueilli plus de 25000 signatures. Elle a été lancée dès l’annonce faite par le ministère de supprimer des postes pour les remplacer par des heures supplémentaires.**Pour le SE-Unsa, cette imposition n’est pas le remède pertinent pour augmenter significativement le pouvoir d’achat des enseignants du second degré.** Tous les personnels n’ont pas accès à cette rémunération supplémentaire (CPE et professeurs documentalistes par exemple). Le SE-Unsa est inquiet de cette mise en œuvre dès la rentrée qui crée une pression supplémentaire sur les équipes pédagogiques et dégrade les conditions de travail des personnels alors qu’ils témoignent déjà d’un alourdissement de leur charge de travail.**Ce n’est pas la réponse pour Mieux vivre nos métiers.** Le SE-Unsa a dénoncé cette mesure dans toutes les instances nationales (CTM, CAPN) ou locales (CTA, CAPA). Fort des 25000 signatures collectées, il poursuit son action revendicative auprès du ministre pour obtenir de meilleures conditions de travail et de rémunération.**Pour poursuivre le combat, le SE-Unsa appelle tous les enseignants, personnels d’éducation et d’accompagnement, à se mobiliser pour la grève du 9 mai, contre le projet de loi sur la fonction publique.** |
| **Hors-classe des PE 2019 : un nombre de promotions plus important** |
| **http://sections.se-unsa.org/07/UserFiles/Image/Promotion_ma-promo_je_3620-cc148.jpgLe ministère a communiqué le nombre de promotions hors-classe pour les PE en 2019 : 14 999 collègues seront promus en septembre 2019. C’est presque 2000 de plus que l’année dernière.** **Depuis septembre 2012 et la signature par le SE-Unsa du protocole d’entrée en discussion, le nombre de promotions à la hors-classe n’a cessé d’augmenter.** En 2012, en effet, le ratio de PE accédant à la hors-classe était le plus bas de toute la Fonction publique, largement en-dessous également du ratio des enseignants du 2nd degré. Au final, le nombre de promus aura été multiplié par un peu plus de 3 entre 2012 et 2019 (4 500 en 2012 / 15 000 en 2019).On arrive ainsi cette année pour les PE à un ratio de 15.1%. Il restera à franchir encore une étape pour atteindre le ratio des enseignants du 2nd degré (17%). **Le SE-Unsa y sera vigilant.**Les modalités pour les promotions à la hors-classe ont été publiées au Bulletin officiel. Retrouvez l’analyse du SE-Unsa, ses demandes et ses désaccords sur ces modalités : [**http://enseignants.se-unsa.org/Hors-classe-des-PE-2019-les-modalites-publiees**](http://enseignants.se-unsa.org/Hors-classe-des-PE-2019-les-modalites-publiees) |
| **Classe exceptionnelle des PE : campagne 2019 et nouveautés** |
| **La note de service définissant les modalités et conditions d’accès à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles pour la campagne 2019 ont été publiées. Quelles sont les nouveautés 2019 à connaitre ? Quelles sont les échéances à ne pas rater ?****Qui est éligible ?**  **Quel est le calendrier à respecter ?**  **Quel est le barème appliqué ?**   **Connaitre l’avis du SE-Unsa ?**[**Les réponses ici**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2187) |
| **Plan aisance aquatique : vers de réelles mesures pour l’enseignement de la natation ?** |
| **Dans une récente interview au journal Le Parisien, la ministre des sports et ancienne nageuse Roxana Maracineanu a annoncé les mesures de son plan "Aisance aquatique" en faveur d’une meilleure familiarisation à l’eau dès le plus jeune âge et, selon elle, d’une meilleure prévention des noyades.**Pour rappel, au début de l’été 2018, alors qu’elle n’était pas encore ministre, elle s’était déjà appuyée sur les chiffres croissants de noyades pour demander au premier ministre un renforcement du plan anti-noyades.Aujourd’hui, c’est donc une nouvelle méthode pour l’école, « sa méthode » que dit proposer la ministre en souhaitant « initier » dès la maternelle.Les enjeux affichés de son plan « **prévenir les accidents et lutter contre l’aquaphobie** » et « **être autonome, mettre la tête sous l’eau, à reprendre leur respiration, à traverser un bassin sans paniquer** », sont essentiels mais ne représentent pas une nouveauté. Les programmes actuels d’EPS définissent déjà ainsi les préalables au savoir-nager et certifient les compétences par un test d’aisance aquatique en fin de CP voire de GS.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2188) |
| **La formation continue : enfin le changement ?** |
| **Dans le cadre de l'agenda social s'ouvre enfin le chantier de la formation continue. Pour le SE-Unsa, la formation continue doit s'envisager dans une logique de développement professionnel. Et pour vous ?** **Des constats partagés et reconnus :** Les 14 et 15 mars dernier se sont tenues [**les assises de la formation continue**](http://eduscol.education.fr/cid139178/assises-de-la-formation-continue-des-enseignants.html). Ce fut le moment de partager un bilan lucide : pour 70% des répondants à une enquête menée par la Dgesco, la formation actuelle est insuffisante, inadaptée et inefficace.Ces constats avaient déjà été présentés dans de précédents rapports ([**TALIS**](https://www.education.gouv.fr/cid80632/talis-2013-la-formation-professionnelle-des-enseignants-est-moins-developpee-en-france-que-dans-les-autres-pays.html), [**DEPP**](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/03/4/DEPP_NI_2014_22_TALIS_2013_formation_professionnelle_enseignants_moins_developpee_France_autres_pays_334034.pdf), [**Filâtre**](https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000754.pdf), [**Sénat**](http://www.senat.fr/rap/r17-690/r17-6905.html#toc132%20), [**IGEN IGAENR**](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/2017/92/8/IGEN-IGAENR-2017-035-Evaluation-politique-publique-formation-continue-professeurs-premier-degre-rapport-diagnostic_884928.pdf),) depuis 2011, mais pour la première fois, ils sont reconnus pas l’institution, y compris par le ministre lorsqu’il a présenté les grandes lignes directrices pour l’évolution de la formation continue. **Quelle évolution pour la formation continue ?** Le ministre a annoncé la création d’un schéma directeur pluriannuel de la formation continue. Il a également évoqué un véritable changement de paradigme : passer d’une logique de l’offre à une logique de la demande ; mais pour le ministre, il s'agit là de la demande institutionnelle en réponse aux besoins des élèves, contrairement aux propositions issues du dernier [**rapport IGEN IGAENR**](https://www.education.gouv.fr/cid138583/le-pilotage-du-plan-national-de-formation.html) sur le pilotage du plan national de formation sur lequel il s'est grandement appuyé. **Le chantier de la formation continue, ouvert lors des assises, se poursuivra dans le cadre de l’agenda social, le 16 mai prochain, et le SE-Unsa portera ses propositions.** **Votre avis nous intéresse !**  Donnez votre avis en remplissant le questionnaire : [**cliquez ICI**](http://questionnaires.se-unsa.org/index.php/494291)http://enseignants.se-unsa.org/local/cache-vignettes/L600xH103/header_forma1327-a88ec.jpg?1554978372 |
| **Mars à Mai / Adhésion découverte : le bon moment pour adhérer au SE-Unsa** |
| def_decouverte_2018_lettre**Alors que l'année est bien avancée, les nouveaux adhérents au SE-Unsa peuvent adhérer à prix réduit du 10 mars jusqu'au 10 mai, pour être adhérent jusqu'à fin aout 2019 : 80 euros pour les titulaires et 60 euros pour les stagaires (soit 28 et 20 euros seulement après le crédit d'impots en 2020 - 66% du montant de la cotisation).****Ils bénéficieront des conseils et aides des militants de l'Unsa, de manière proritaire ors des périodes intenses que sont le mouvement et la fin d'année scolaire.**Adhésion par prélèvement automatique et fractionné sans frais [**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.** *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**13, rue François ValletonBP 2021407206 AUBENAS CedexTel : 04.75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :**[**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |   |